

Réunion du 12 décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Jean-Noël PEDEUROUR (suppléant de Mme Bénédicte ALCETEGARAY), David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Didier REY), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Anthony BERBEL, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Jacqueline LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Patrice LAURENT), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Bernadette PRADA (pouvoir à M. Dominique LALANNE), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice LAURENT.

**RAPPORT N° 15 : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE D'ORTHEZ : MISE EN PLACE
DU DISPOSITIF DE SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMERCES
IMPACTES PAR LES TRAVAUX**

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

En sa qualité de maître d'ouvrage, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement urbain dans le cœur de ville d'Orthez. En concertation avec la municipalité, un projet pour une première phase de travaux a été élaboré et validé. Il concerne le quartier allant de la Moutète à l'arrière de l'église Saint-Pierre. Les travaux sont prévus sur une durée de 18 mois, d'octobre 2016 à avril 2018.

Malgré toutes les mesures prises par la CCLO pour éviter au maximum les nuisances, la trentaine de commerces situés dans le périmètre des travaux (avenue de la Moutète, avenue

du général Ducourneau, rue Daniel Lafore, place Marcadieu, « arrière » Francis Planté, boulevard des Pommes) pourraient subir une gêne durable et anormale d'accès, de stationnement et de circulation.

Le conseil de la CCLO a validé précédemment la mise en place d'un dispositif de soutien en faveur des commerces impactés par les nuisances des travaux de requalification urbaine ou de centre-bourg.

Ce dispositif est déclenché dès lors que les travaux durent plus de 6 mois, impactent directement le tissu commercial et sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCLO.

Les travaux engagés sur le centre-ville d'Orthez répondent à ces critères et permettent la mise en place du dispositif de soutien aux commerçants qui se matérialise par :

- la réunion du comité d'accompagnement des commerçants, encadrée par un protocole de collaboration et permettant de suivre la situation des commerçants en difficultés économiques et de faciliter les démarches d'aménagement de paiement des cotisations fiscales et sociales notamment,
- la mise en place de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques étudiant les demandes d'indemnisation des commerçants ayant subi des pertes financières directement imputables aux travaux conformément au règlement d'intervention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** la mise en place du dispositif de soutien aux commerces impactés par les travaux de requalification du cœur de ville d'Orthez se matérialisant par l'organisation du comité d'accompagnement des commerçants et de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques,
- **d'autoriser** son Président à signer le protocole de collaboration, annexé à la présente délibération, encadrant le comité d'accompagnement des commerçants et engageant chaque organisme à étudier avec bienveillance les dossiers des commerces en difficulté économique,
- **d'approuver** la désignation, en qualité de titulaire, de Monsieur Christian LÉCHIT, et en qualité de suppléant, Monsieur Jean-Marie BERGERET-TERCQ, pour représenter la CCLO au sein du comité d'accompagnement des commerçants et de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016